

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉAL**

**Séance du 19 novembre 2020**

L'an deux mille vingt le dix-neuf novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEBLANC Jean-Simon, le Maire.

**PRÉSENTS** : LEBLANC Jean-Simon - ANCEAUX Christelle – DICHARRY Mathieu – GASPAR Agnès - GRACIETTE Philippe - LALANNE Frédéric – LOPES Daniel - MINIER Dalila - PANDELES Audrey - POURTEIG-DULÉ Philippe – RIVIERE Daniel - THEULÉ Jean

**ABSENT(S)/EXCUSÉ(S)** : BEAUGRAND Laetitia - GONZALEZ Nora - NARBARTE Xavier

Date de la convocation : 12.11.2020

**Membres en exercice** : 15      **Membres Présents** : 12

**Secrétaire de séance** : GASPAR Agnès

**DÉLIBÉRATION N° 2**

**MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT**

Le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération en date du 16 octobre 2018, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé à 3,5 %.

Il précise que ce taux peut être modifié chaque année par une délibération intervenant au plus tard le 30 novembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Il propose donc de porter le taux de la taxe d'aménagement à 4%.

Les autres éléments de la délibération du 18 Novembre 2014 resteraient inchangés.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** à compter du 1er janvier 2021, le taux de la taxe d'aménagement à 4 %.

**PRECISE** que les autres éléments de la délibération du 18 Novembre 2014 restent maintenus, notamment en ce qui concerne les exonérations.

Membres votants	Voix pour	Voix contre	Abstention(s)
12	12	0	0

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois, an ci-dessus

Le Maire,  
Jean-Simon LEBLANC

